

« Mohamed Djouad m'avait agressée voilà un an »

■ En septembre 2009, Annie Berthieu, une Orléanaise de 63 ans, avait déposé plainte contre le preneur d'otage pour violences. Elle a revécu son propre drame à travers les récents événements et se confie.

Au fil des jours, la personnalité de Mohamed Djouad, 62 ans, preneur d'otage au siège de l'AggLO d'Orléans, vendredi dernier, se dessine et prend parfois de surprenants contours.

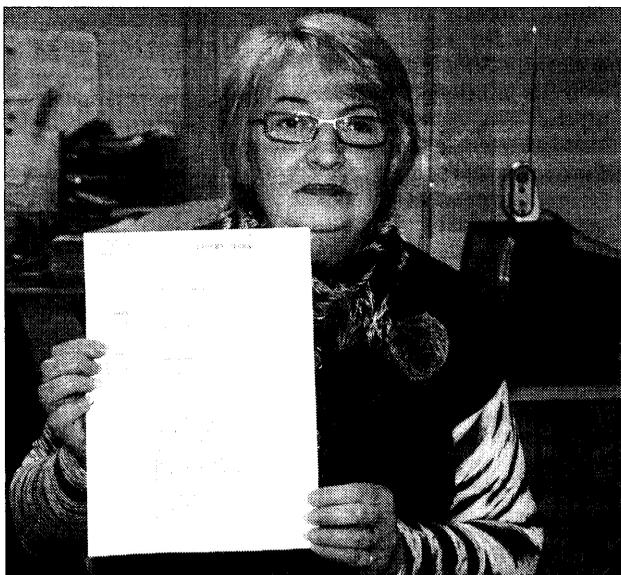
Ainsi, Annie Berthieu, 63 ans, révèle aujourd'hui avoir déposé plainte pour violences volontaires contre Mohamed Djouad à l'automne 2009. Une affaire semble-t-il classée sans suites par le parquet. « J'ai revécu mon propre drame dans cette prise d'otage. À tel point que j'ai éprouvé, mercredi, la nécessité de contacter l'otage, Jean-Pierre Degorgue. La peur qu'il a éprouvée, je l'ai eue aussi. »

Annie Berthieu connaît Mohamed Djouad de longue date. « Dans les années 1960, il est arrivé avec les siens dans la cité d'urgence, proche de la prison et de la "cité verte" où j'habitais. Sa défunte mère, courageuse, à la tête d'une famille nombreuse, était une femme en or », confie-t-elle.

Un coup d'antivol de vélo dans les reins

En 2004, des retrouvailles des « gamins du quartier » permettent à Annie Berthieu, comme à sa sœur, Lydie, 60 ans, de revoir celui qu'elles avaient totalement perdu de vue. Lui qu'elle présente comme un homme autoritaire et inquisiteur.

« Il recherchait volontiers les gens influençables. Il n'acceptait pas la contradiction et nous



HIER, A ORLÉANS. Annie Berthieu, 63 ans, présente le procès-verbal établi par les policiers, le 5 septembre 2009, après son dépôt de plainte contre Mohamed Djouad pour violences volontaires.

commandait. Si la discussion venait sur le plan politique, il nous disait carrément "il faut voter pour untel ou untel". »

En septembre 2009, Lydie, maman d'une fille très lourdement handicapée, est hospitalisée en soins intensifs. Annie

Berthieu se rend au domicile de sa sœur, dans le quartier orléanais de l'Argonne, afin d'assurer la garde de sa nièce en fauteuil roulant. « Mohamed Djouad a fait irruption au domicile non fermé. Il souhaitait se rendre à l'hôpital alors

que seules les visites des membres de la famille étaient autorisées. Ce que je lui ai dit. Il m'a alors copieusement insultée, m'a giflée. J'ai voulu protéger ma nièce handicapée, tournant le dos à mon agresseur. Il m'a alors asséné un violent coup d'antivol de vélo, qu'il tenait en main. Quand je lui ai dit que j'allais appeler la police, il s'est enfui. » Dépôt de plainte, assorti de cinq jours d'interruption temporaire de travail pour Annie Berthieu.

Lors de la confrontation au commissariat, quelques semaines plus tard, Annie apprend avec stupeur que Mohamed Djouad a déposé plainte contre elle, comme quoi elle avait tenté de l'agresser. « Moi, du haut de mon mètre soixante-cinq, face à ce costaud », ironise-t-elle aujourd'hui.

Aux yeux d'Annie Berthieu, Mohamed Djouad n'a rien d'un dément et ressemble davantage à un manipulateur. « Il ne manquait d'ailleurs jamais de faire valoir ses relations », conclut-elle.

Philippe Ramond.

Le parquet a ouvert une information

Rebondissement judiciaire dans l'affaire Mohamed Djouad : le procureur de la République d'Orléans a ouvert, mercredi soir, une information pour séquestration et violence avec arme et désigné dans la foulée un juge d'instruction, désormais chargé de poursuivre l'enquête. Franck Rastoul a indiqué, hier, qu'il a attendu d'avoir entre les mains l'ensemble de la procédure concernant les faits de vendredi avant de se décider à confier l'enquête à un magistrat instructeur.

En toute hypothèse, cette ouverture d'information devrait favoriser la nomination d'un nouvel expert psychiatre, dont l'avis est attendu avec intérêt. On se souvient qu'un premier médecin, chargé d'examiner Mohamed Djouad durant sa garde à vue, a conclu à l'abolition du discernement de l'intéressé. Ce diagnostic a mis fin provisoirement aux poursuites et conduit l'auteur de la prise d'otage à une hospitalisation d'office. Si un second expert estimait

que le discernement de Mohamed Djouad, au moment des faits, était simplement altéré, des suites judiciaires pourraient être envisagées. D'autant qu'il semble que le preneur d'otage avait prémédité son geste, en confiant voici plusieurs mois, à un journaliste de notre rédaction, un épais document dans lequel figuraient, mots pour mots, les slogans placardés, vendredi dernier, sur les vitres du bâtiment de l'AggLO.

Philippe Renaud.